

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2025



Nomenclature : 7.5
2025/036

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 27 mars deux mille vingt-cinq dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers absents représentés : 7
Nombre de conseillers absents excusés : 4

Etaients présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine,

Etaients absents excusés représentés :

DEVILDER Marin (pouvoir CASTEL Sylvie), THOREL Mireille (pouvoir ENNIQUE Renaud), LESY Denis (pouvoir BOILEAU Pascal), CORNE Adeline (pouvoir FREMAUX Céline), ROBIL Raphaël (pouvoir SILVESTRI Antoine), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion).

Etaients absents excusés :

FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, JANVIER Dominique et LEFEBVRE Ludovic.

POINT N°20 : Département : sollicitation d'une subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) pour les travaux de restauration de l'église Saint Calixte Saint Evrard

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2023/36 du 12 avril 2023, par laquelle le Conseil l'avait autorisé à solliciter le Département dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) pour soutenir les travaux de confortement de l'église Saint-Calixte Saint-Évrard.

Pour rappel, le programme des PTS est bisannuel et vise à soutenir les projets présentant des enjeux territoriaux d'envergure, ayant un rayonnement sur plusieurs communes et présentant une maturité suffisante. Le montant des travaux pouvant bénéficier de cette subvention n'est pas plafonné, et l'accompagnement peut atteindre jusqu'à 40 % du montant total.

L'église Saint-Calixte Saint-Évrard est un édifice exceptionnel dont l'influence dépasse le cadre de la commune, puisqu'elle est fréquentée par des paroissiens provenant de l'ensemble du territoire. Le diagnostic sanitaire réalisé a confirmé la nécessité d'interventions sur les façades et a mis en évidence les besoins urgents de reprise de la charpente et de la couverture du clocher.

Selon l'estimation de l'architecte du patrimoine mandaté par la Ville, le coût des travaux s'élève à 1 321 048,83 €.

Bien que le Département ait confirmé l'éligibilité du projet, celui-ci n'a pas été retenu, compte tenu du nombre élevé de dossiers présentés et des aides déjà accordées à la Ville

dans le cadre d'autres dispositifs départementaux.

Considérant l'urgence de la situation ainsi que l'intérêt majeur de la préservation de ce patrimoine d'exception, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler sa demande auprès du Département du Nord afin de solliciter un soutien financier au titre des Projets de Territoire Structurants (PTS) pour les exercices 2025 et 2026, en vue de la réalisation de cette opération.

Vote :
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Frédéric MINET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.